



LE DÉPARTEMENT

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2025 - n°16

Publication parue
le 31 mars 2025



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 31 mars 2025

SOMMAIRE

A17 DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX - MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE
DEPARTEMENTALE DE PUBLICITE FONCIERE OU DU DROIT DEPARTEMENTAL
D'ENREGISTREMENT

4



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 mars 2025

N° : A17

OBJET : DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX - MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE DEPARTEMENTALE DE PUBLICITE FONCIERE OU DU DROIT DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT

La séance du 31 mars 2025 s'est tenue à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Josée MASSI à M. Christophe MORENO, M. Grégory LOEW à Mme Christine NICCOLETTI, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, M. Michel BONNUS à M. Jean-Louis MASSON, Mme Véronique BACCINO à M. Bruno AYCARD, Mme Nathalie BICAIS à M. Joseph MULE, Mme Lydie ONTENIENTE à M. Ludovic PONTONE.

Déports/Sorties :

Absents/Excusés : M. Stéphane ARNAUD, Mme Valérie MONDONE.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles relatifs à la taxe de publicité foncière et aux droits d'enregistrement,

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, et en particulier son article 116,

Vu le rapport du Président,

Considérant la nécessité de renforcer les ressources financières du Département pour assurer la continuité et le développement des services publics départementaux,

Considérant que l'article 116 de la loi 2025-127 du 14 février 2025 autorise les conseils départementaux à majorer le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement dans certaines limites,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 17 mars 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de relever le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement prévue à l'article 1594D du code général des impôts de 4,5 à 5%,

- de ne pas appliquer cette majoration de 0,5% lorsque le bien constitue pour l'acquéreur une première propriété au sens du I de l'article L.31-10-3 du code de la construction et de l'habitation et qu'il est destiné à l'usage de sa résidence principale.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 31 mars 2025
Référence technique : 083-228300018-20250331-lmc1102186-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 31/03/2025

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex